



Strasbourg, 30 novembre 2021

CJ/ENF-ISE(2021)OJ2ANN

**COMITÉ D'EXPERTS SUR LES DROITS ET L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT
DANS LES PROCÉDURES DE SÉPARATION PARENTALE ET DE PRISE EN CHARGE
(CJ/ENF-ISE)**

4^{ème} réunion, 13 et 14 décembre 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR (ANNOTE)

(Mise à jour le 2 décembre 2021)

Lundi 13 décembre 2021

1. Ouverture de la réunion et bienvenue	9h30
<u>Document de référence</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des participants - CJ/ENF-ISE(2021)LOP2 prov. 	

Président : M. Seamus S. Carroll (Irlande)

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	9 h 35
<u>Documents de travail</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Projet d'ordre du jour - CJ/ENF-ISE(2021)OJ2 prov. Projet d'ordre du jour annoté - CJ/ENF-ISE(2021)OJ2ANN 	

Le CJ/ENF-ISE est invité à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour et l'ordre des travaux.

3. Communication du Président et du Secrétariat	9 h 40
<u>Documents de référence</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Rapport de la 2^{ème} réunion conjointe des Bureaux du CDCJ et CDENF - CDCJ&CDENF/Bu(2021)PV1 	

Le CJ/ENF-ISE est invité à prendre note :

- du rapport de la 2^{ème} réunion conjointe des bureaux du CDCJ et CDENF (24 juin 2021) et notamment sur la forme et le champ d'application de(s) instrument(s) juridique(s) (voir point IV du rapport);
- de la nomination de Mr Thomas Knoll-Biermann (Allemagne) et Mme Salomé Adroher Biosca (Espagne) en tant que membres du CJ/ENF-ISE.

4. Examen des législations, des politiques et des pratiques sur la façon dont l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant sont protégés dans les cas de séparation des parents et dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou celles relatives au placement d'un enfant (taches spécifiques (i) et (ii))	09h50
<u>Documents de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité d'un instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale - CJ/ENF-ISE(2021)08A <p>Etude de faisabilité d'un instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques en vue de limiter les responsabilités parentales ou de placer un enfant – CJ/ENF-ISE(2021)08B</p>	

Le CJ/ENF-ISE est invité à prendre note de la finalisation et publication en juillet 2021 de :

- Etude de faisabilité d'un instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale ;
- Etude de faisabilité d'un instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques en vue de limiter les responsabilités parentales ou de placer un enfant.

5. Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents et/ou de procédures de placement (tache spécifique (iii) – examen du projet d'instrument)	10h00
<u>Document de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'instrument juridique préliminaire sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation des parents et des procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2021)10 (restreint) <u>Documents de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant en cas de séparation des parents - instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF2Rev1 • L'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement - Instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF3 	

- Présentation par Mme Nuala Mole et Mme Daja Wenke, consultantes auprès du CJ/ENF-ISE, du projet d'instrument juridique préliminaire sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation des parents et des procédures de placement.

CJ/ENF-ISE est invité à :

- Prendre note de la présentation des consultantes ;
- Examiner le projet d'instrument juridique préliminaire et fournir des propositions d'amendements;
- Fournir des orientations et propositions pour la rédaction du projet d'exposé des motifs ;
- S'accorder sur la faisabilité de l'élaboration d'un instrument combiné (situations de séparation des parents et des procédures de placement).

Pause déjeuner	13h00
5. (Suite) Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents et/ou de procédures de placement	14h30
Fin du 1^{er} jour	17h30

Mardi 14 décembre 2021

5. (Suite) Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents et/ou de procédures de placement	9h30
Pause déjeuner	13h00
5. (Suite) Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents et/ou de procédures de placement	14h30
6. Organisation de consultations avec les parties prenantes concernées, y compris la participation des enfants 6.1 Planification de la participation des enfants 6.2 Planification des consultations des autres parties prenantes	15h00
<u>Documents de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> Note conceptuelle sur les consultations d'enfants : plan de travail - CJ/ENF-ISE(2021)05rev. <u>Documents de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> Approche de la participation des enfants du Conseil de l'Europe 	

- Informations orales par le Secrétariat sur les progrès réalisés depuis la dernière réunion et sur la note conceptuelle révisée sur la participation des enfants .
- Présentation par Mme Barbara Nemeth, Fondation Hintalovon, prestataire de services du Conseil de l'Europe, sur la méthodologie proposée pour les consultations d'enfants.

Suite à un appel d'offres public mené du 30 juillet au 6 septembre 2021, la Fondation Hintalovon pour les droits de l'enfant (Hongrie) a été sélectionnée pour développer une méthodologie et mener à bien les consultations des enfants en collaboration avec jusqu'à cinq Etats membres entre janvier et mai 2022.

CJ/ENF-ISE est invité à prendre note de :

- Examiner et approuver la note conceptuelle révisée sur la participation des enfants et les modalités de mise en œuvre telles que définies dans le plan de travail ;
- Tenir un échange de vues avec Mme Barbara Nemeth sur la méthodologie proposée pour la consultation des enfants et convenir des prochaines étapes à suivre.

7. Information sur les développements clés et autres événements par les membres et observateurs	16h00
--	-------

CJ/ENF-ISE est invité à prendre note des informations qui seront fournies oralement par les membres, participants et observateurs sur les développements clés et autres événements.

8. Mandat : échange de vues sur le futur programme de travail et la mise en œuvre des tâches en 2022-2023.	16h30
<u>Document de travail</u> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de programme et méthodes de travail détaillés (2022-2023) - CJ/ENF-ISE(2021)09 prov. 	
<u>Documents de référence</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat du CJ/ENF-ISE (2022-2023) • Résolution CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail 	

- Présentation par le Secrétariat du mandat adopté pour 2022-2023, des changements introduits par la résolution CM/Res(2021)3 et des implications éventuelles pour le Comité et son futur programme de travail pour 2022-2023.

Le CJ/ENF-ISE est invité à :

- Saluer l'adoption du mandat du CJ/ENF-ISE (2022-2023) par le Comité des Ministres lors de sa 1418e réunion (23-25 novembre 2021) ;
- Prendre note de l'entrée en vigueur, à compter du 1er janvier 2022, de la résolution CM/Res(2021)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leurs mandats et leurs méthodes de travail ;
- Examiner et approuver les méthodes de travail et le plan de travail pour 2022-2023, sous réserve de toute modification supplémentaire qu'il jugerait nécessaire ;
- Prendre note de l'organisation de la conférence de lancement de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) les 7 et 8 avril 2022 (Rome, Italie) ;
- Prendre note de la tenue d'une audition des principales parties prenantes (organisée dans le cadre de la future présidence irlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe), éventuellement adossée à la 6^{ème} réunion du CJ/ENF-ISE (3-5 octobre 2022, dates et lieu à confirmer).

9. Divers	17h00
------------------	-------

10. Date et lieu de la prochaine réunion	17h10
---	-------

Le CJ/ENF-ISE est invité à convenir des dates de sa prochaine réunion, qu'il est proposé de tenir du 2 au 4 mai 2021. En fonction de la situation sanitaire, cette réunion se tiendrait soit à Strasbourg, soit par vidéoconférence.

11. Adoption du rapport de la réunion	17h15
--	-------

Le CJ/ENF-ISE est invité à convenir d'un processus par lequel le Secrétariat rédigera le rapport de la réunion et l'enverra à tous les participants pour commentaires et approbation par procédure écrite après la réunion.

Mot de clôture du président	17h20
------------------------------------	-------

Fin de la réunion	17h30
--------------------------	-------